

# APPEL AU MÉCÉNAT DES PARTICULIERS

(Loi du 1er août 2003 relative au mécénat)

Vous pouvez renforcer les moyens d'action de l'association du Théâtre Maurice Sand qui gère aussi le cinéma Lux, afin que la culture continue à vivre dans notre milieu rural tout en bénéficiant d'une réduction du montant de votre impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don effectué.

## Exemples :

Je fais un don de	50 €	100 €	200 €
Réduction de l'impôt	33 €	66 €	132 €
Je « donne » réellement	17 €	34 €	68 €

Vous pouvez choisir de donner une seule fois dans l'année ou chaque mois ou chaque trimestre, comme il vous convient. Chacun-e selon ses moyens et son intérêt pour la pérennité du cinéma et du théâtre à La Châtre.

L'association du Théâtre Maurice Sand est habilitée à vous délivrer, dès réception de votre don, un reçu fiscal au titre des dons effectués aux organismes reconnus d'intérêt général (art 200, 238 bis et 885-OV du code général des impôts).

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements à [mecenat@cinema-lux-lachatre.fr](mailto:mecenat@cinema-lux-lachatre.fr)

Partie à envoyer ou apporter  
avec votre règlement à :

**Association du Théâtre Maurice Sand**  
**5 avenue George Sand 36400 La Châtre**

Je souhaite apporter mon soutien à  
l'Association du Théâtre Maurice Sand

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Je fais un don de : € libellé à l'ordre de  
l'Association du Théâtre Maurice Sand

Fait à : Le : / /

Signature :